

Règlement Intérieur

VERSION
SIMPLIFIÉE

COLLÈGE JACQUES
PRÉVERT

ANNÉE SCOLAIRE : 2026-2027

Les droits et les devoirs du collégien

DROITS	DEVOIRS
Droit au respect et à la liberté d'expression	Devoir de respecter les autres
Droit à l'enseignement	Devoir d'étudier sérieusement, d'être ponctuel et assidu
Droit de bénéficier des installations	Devoir de respecter les locaux, le travail des agents et le matériel
Droit à l'équité des évaluations et des sanctions	Devoir de les accepter
Droit à la sécurité et à une scolarité sans harcèlement	Devoir de tolérance et de rejeter toutes formes de violence

Le téléphone portable et les objets connectés

Conformément à la loi du 3 août 2018, l'utilisation du téléphone portable et des objets connectés est **strictement interdite** dans l'enceinte de l'établissement ainsi que dans les lieux d'enseignement à l'extérieur de l'établissement (plateau sportif, sortie scolaire). **Les téléphones doivent être éteints et rangés dans les sacs.** En cas d'urgence, les élèves peuvent se rendre au bureau de la vie scolaire pour contacter leur famille. En cas de refus de respecter cette règle, les téléphones portables et les objets connectés peuvent être confisqués.

Les principes de Laïcité et de Neutralité

L'exercice des libertés ne peut porter atteinte aux activités d'enseignement, ni troubler l'ordre dans l'établissement et ne saurait permettre de faire de la propagande politique ou religieuse. Tout signe manifestant ostensiblement une appartenance religieuse doivent être rangés avant l'entrée dans l'enceinte de l'établissement. La laïcité, telle qu'elle est pratiquée dans les établissements, permet de vivre avec les autres.

La santé, l'Hygiène et la Sécurité

JE DOIS	JE N'AI PAS LE DROIT
Respecter tout le matériel de sécurité (extincteurs, boîtier d'alarme incendie)	D'apporter de médicaments sans autorisation
Avoir une attitude respectueuse envers les autres et je ne dois mettre en danger les membres du collège	D'introduire et utiliser des objets dangereux
Répondre aux convocations de l'infirmière	D'introduire, ni de consommer d'alcool, de tabac, de puff, de produits stupéfiants, dangereux ou toxiques.
Participer aux activités de promotion à la santé qui se déroulent au collège.	D'apporter de sucreries ou autres aliments néfastes pour la santé. En cas de confiscation, les denrées seront détruites.

Les absences et les retards

Si je suis absent, je dois régulariser mon absence, dès mon retour au collège au bureau de la vie scolaire. Toute absence injustifiée peut entraîner une punition.

Une fois que je suis rentré dans le collège, je suis sous sa responsabilité et je ne dois pas sortir de l'établissement si je n'y suis pas autorisé.

Je dois m'organiser pour arriver à l'heure au collège et en cours. Je rentre directement pour ne pas créer d'attroupement sur le parvis de l'établissement.

La carte de collégien

Je dois toujours l'avoir sur moi car c'est ma carte d'identité, et je la présente à tout adulte qui me le demande. Je la dépose sur mon bureau si le professeur ou le surveillant me le demande.

Si j'oublie ma carte, je dois me rendre en vie scolaire pour demander une fiche de jour. Je passe en régime 1 pour la journée et je ne pourrai sortir qu'à 16h30.

En cas de perte, je dois fournir un justificatif de mes parents au bureau de la vie scolaire et racheter une carte à l'intendance.